



DEMARCHE DE COLLABORATION ASSOCIATIVE - PUBLIC

Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Rhône sous le N° W691053726
Siège Social 96 bd Marius Vivier Merle 69003 LYON

Le constat du monde associatif et public : l'avenir de la gouvernance et mutualisation

Le monde associatif, dans le secteur des personnes âgées, est et reste encore, malgré quelques regroupements, extrêmement morcelé. Tout comme l'associatif, dans le public, nombre d'établissements et de services sont gérés seuls par un CCAS. La pression des financeurs de signer des CPOM multi-établissements couplée à la complexité et la technicité grandissante de la gestion de ces établissements et services portent à réfléchir sérieusement aux collaborations possibles.

Des valeurs à préserver

L'association ODELIA a été fondée par des présidents et directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées. Fort du constat exposé précédemment, la volonté de collaborer a guidé son action afin de mutualiser les compétences, les moyens humains, ainsi que les moyens matériels et financiers.

(Voir la présentation de l'association Odelia)

Le souci principal d'une association ou d'un CCAS gérant un service ou un établissement isolé et faisant face à des difficultés de gouvernance à des difficultés financières ou se souciant simplement de sa pérennité, est le maintien de ses valeurs.

L'association ODELIA, conjuguant la rigueur de la gestion et une pratique traduisant l'humanisme qui fonde son éthique, est très attachée à ses propres valeurs et par conséquent comprend parfaitement ce souci.

Une proposition de collaboration

L'association ODELIA a aujourd'hui une assise financière stable, une gestion de chaque établissement et du siège saine, une équipe soudée et fidélisée, un conseil d'administration présent, impliqué et compétent.

Elle n'a pas pour velléité une croissance à tout prix. La croissance trouve sa seule raison d'être dans l'amélioration de la qualité et l'assurance de la pérennité des actions entreprises.

C'est pourquoi il nous semble important de trouver les modalités de collaboration qui répondent au besoin de l'établissement demandeur :

- Collaboration conseil
- Mutualisation des contrats fournisseurs
- Mise à disposition du plateau technique du siège
- Aide au suivi financier et à la gestion
- Gestion du statutaire
- ...

Il nous semble également important d'assurer la continuité de la gestion et des valeurs sans brusquer les choses.

Ce que nous proposons est une première phase de collaboration, pendant laquelle nous travaillons ensemble et nous apprenons à nous connaître. Cela peut par exemple amener des administrateurs volontaires de l'association ou du CCAS demandeur à entrer ou assister au conseil d'administration d'Odélia et des administrateurs volontaires d'Odélia à entrer ou assister au conseil d'administration de l'association ou du CCAS demandeur.

Cette phase permet de se connaître, de travailler ensemble, de confronter les valeurs et les pratiques. Elle peut être formalisée par une convention de collaboration à travers laquelle certaines ressources et compétences sont mises en commun.

Par la suite et seulement si les deux structures y ont un intérêt, la collaboration peut aboutir à une fusion.

ODELIA a plusieurs expériences réussies dans ce domaine :

La reprise de l'EHPAD de Cervens en Haute-Savoie, géré par une famille sous la forme d'une SARL. Nous avons accompagné la famille, travaillé avec eux, pris la gestion de la SARL dans un premier temps, puis fusionné 2 ans plus tard. La grand-mère de la famille, fondatrice, a fini ses jours à l'EHPAD après être venue pendant 10 ans déjeuner gracieusement tous les jours. Nous avons restructuré entièrement l'établissement et agrandi pour passer de 36 à 84 lits, pour un montant de 10M€.

La reprise de l'association Maison Protestante de Retraite (MPR) en 2013 : nous avons dans un premier temps conservé la structure juridique et les administrateurs d'ODELIA sont devenus administrateurs de l'association MPR tout en conservant au conseil d'administration ceux qui le souhaitaient et offrant également à ceux qui le souhaitaient d'entrer au conseil d'ODELIA. En décembre dernier, soit 4 ans plus tard, les deux associations ont pris la décision de fusionner. Un des membres de l'association MPR est maintenant administrateur d'ODELIA. Nous avons engagé 5M€ de travaux de réhabilitation et d'extension qui viennent de se terminer.

Cette démarche permet en douceur de travailler ensemble, d'assurer la continuité, de conserver le personnel en place et d'envisager sereinement une fusion éventuelle dans un deuxième temps.

Ainsi notre proposition intègre :

- Le maintien de l'ensemble du personnel public ou privé
- La continuité de la mission, dans le respect des valeurs de l'Association demandeuse ou du CCAS demandeur
- Un apport de compétences et une mutualisation des moyens humains et financiers

Nous sommes optimistes et confiants quant au bien-fondé d'une telle démarche. Les établissements et services isolés ont tout intérêt à procéder à des rapprochements mais la fusion fait peur, ce qui est compréhensible.

L'humanisme doit se traduire par une gestion responsable : la mutualisation des moyens humains et financiers permet indubitablement des économies substantielles et une amélioration de la qualité au service des résidents.

Nous sommes convaincus que les usagers des services à domicile et les résidents des résidences autonomie et EHPAD bénéficieront directement d'un tel rapprochement en termes de qualité d'accompagnement au meilleur coût.